

77 TRANSAC IMMO
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.000 Euros
Siège social : 26 Avenue de Fontainebleau
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
788 450 831

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente novembre,
A onze heures,

Les associés de la société 77 TRANSAC IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 7.000 euros, divisé en 7.000 parts sociales de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis 26 Avenue de Fontainebleau - 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Cécile ROBERT, titulaire de 2.800 parts sociales en pleine propriété,
- La Société TRANSACPLUS, représentée par sa Gérant, Monsieur Jérôme LEGRAIN, titulaire de 4.200 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Cécile ROBERT, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation d'une erreur matérielle
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION :

À la suite d'une erreur matérielle, les associés prennent acte que la date du 13 octobre 2023 relative à la démission de Monsieur Jérôme LEGRAIN de ses fonctions de cogérant est erronée et décident, de prendre acte que la date de la démission effective de Monsieur Jérôme LEGRAIN de ses fonctions de cogérant est le 30 novembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés.

Cécile ROBERT
Gérante Associée



Société TRANSACPLUS
*Représentée par Jérôme LEGRAIN
Associée*

